

La Maison des gouverneurs invite les *artistes professionnels et en voie de professionnalisation* à soumettre leur projet d'exposition!

Description

Construite en 1781, la Maison des gouverneurs accueille les artistes depuis 2012 dans un lieu riche en histoire et en patrimoine. Dans ce lieu de diffusion, où l'accessibilité et la démocratisation de la culture sont importantes, différentes activités culturelles sont offertes aux citoyens telles que des expositions, des spectacles et des ateliers de médiation culturelle.

Cinq expositions y sont présentées chaque année pour une durée d'environ sept semaines. Cet espace polyvalent met en lumière une diversité de pratiques artistiques, couvrant tous les styles et disciplines.

Artiste

Le candidat qui dépose un dossier doit soit :

- être un artiste professionnel ou en voie de professionnalisation
- être un artiste émergent
- représenter un groupe d'artistes (collectif)

Exemple de disciplines acceptées : peinture, illustration, photographie, sculpture, installation, projection, patrimoine, histoire, etc.

Dossier

Le dossier soumis doit inclure :

- Curriculum vitae (nom de l'artiste, coordonnées, statut de l'artiste, expérience artistique, médium(s) utilisé[s])
- Résumé de la démarche artistique
- Description du projet et de la mise en espace prévue dans les trois salles de la Maison des gouverneurs. Veuillez préciser comment vous envisagez occuper l'espace.
*Si vous ne prévoyez pas utiliser les trois salles et êtes ouvert à être jumelé avec un autre artiste ou organisme, merci de le mentionner dans votre dossier.
- Dix photos de qualité en lien avec le projet d'exposition

Le candidat doit indiquer ses disponibilités générales pour les années 2027-2028, en précisant s'il a déjà d'autres engagements confirmés ou des périodes où la présentation de l'exposition ne serait pas possible. Ces informations permettront de mieux planifier le calendrier de diffusion.

Le dossier **sous format numérique** doit être envoyé par courriel à loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca avant le 5 octobre 2026.

À noter :

Aucun document par la poste ne sera accepté. Un dossier incomplet ne sera pas étudié. Les artistes résidant dans la MRC de Pierre-de Saurel seront priorisés.

Sélection des dossiers

Les critères de sélection

- La qualité et l'originalité des œuvres
- La démarche artistique
- La diversité des propositions au sein de la programmation culturelle
- L'adaptabilité à l'espace; dans la grande salle, seule les œuvres murales ou facilement déplaçables sont permises; les installations complexes sont réservées à la 2^e salle au rez-de-chaussée et à la 3^e salle à l'étage

Processus de sélection

Le comité de sélection est composé de représentants du milieu artistique et du milieu de l'éducation, de la régisseuse au développement culturel du Service du loisir et milieu de vie et de la médiatrice culturelle de la Maison des gouverneurs.

Avantages

- La période d'exposition est d'environ 7 semaines.
- Un cachet de 1500 \$ est versé à l'artiste sélectionné.
- La Ville assume l'entièreté des frais reliés au vernissage.
- La promotion et la diffusion de l'exposition sont assurées par la Ville de Sorel-Tracy selon son programme habituel de promotion.
- L'artiste peut vendre ses œuvres. Dans ce cas, la Ville de Sorel-Tracy ne retient aucune commission.

Engagements de l'artiste sélectionné

- L'artiste doit être présent au vernissage.
- L'artiste doit assurer lui-même le transport de ses œuvres et procéder à l'installation de celles-ci. Au besoin, la Ville peut fournir une aide à l'accrochage et au transport d'œuvres de grand format.
- L'artiste/l'organisme doit assumer les frais d'assurances pour ses œuvres, s'il veut couvrir ses biens. La Ville se dégage de toute responsabilité relativement à tout dommage pouvant être causé à ses biens ou pour toute perte de ceux-ci.
- L'artiste devra fournir le matériel nécessaire pour faire la promotion de l'exposition (photos en bonne résolution et texte descriptif d'environ 50 mots).

Médiation culturelle

L'artiste participera à des activités de médiation culturelle, comme des ateliers avec des groupes scolaires et communautaires. La médiatrice culturelle de la Maison des gouverneurs collaborera avec l'artiste pour créer, préparer et animer ces visites-ateliers. Tout artiste impliqué dans la médiation culturelle sera accompagné du début à la fin de son expérience.

L'allocation est de 900 \$ pour une journée et demie de médiation culturelle comprenant trois ateliers.

Pour de plus amples informations

Service du loisir et milieu de vie : 450 780-5600, poste 4400

loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca

Plan de la galerie

Il est possible de faire une visite virtuelle des trois salles d'exposition en vous rendant au :

<http://www.parmo.ca/panoramas.php/mgst>